



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1610899C

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2016-376

02/05/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2016-186 du 03/03/2016 : Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire

Nombre d'annexes : 0

Objet : 1/ Nombre de places offertes au titre de 2016 aux concours externe et interne et à l'examen professionnel organisés au titre de l'année 2016 pour le recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire.

2/ Date des épreuves orales d'admission à ces concours et à cet examen professionnel.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP
 Administration centrale
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 MEDDE
 FranceAgrimer - ASP - INAO - ODEADOM - IFCE - IGN - ONF - IRSTEA
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : 1/ Nombre de places offertes au titre de 2016 aux concours externe et interne et de l'examen professionnel organisés au titre de l'année 2016 pour le recrutement d'inspecteurs et

d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire.

2/ Date des épreuves orales d'admission à ces concours et à cet examen professionnel.

Textes de référence : Décret n° 2002-262 du 22 février 2002 modifié relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire.

Arrêté du 17 décembre 2002 modifié fixant la liste des grandes écoles scientifiques mentionnée au 2° de l'article 7 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire.

Arrêté du 21 mai 2004 modifié fixant la liste des diplômes, certificats ou titres de vétérinaire mentionnée à l'article L. 241-2 du code rural.

Arrêté du 8 août 2011 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours et de l'examen professionnel de recrutement des inspecteurs et des inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire prévus aux articles 5 à 8 du décret n°2002-262 du 22 février 2002 modifié.

Arrêté du 23 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire.

Arrêté du 23 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2016-186 du 3 mars 2016 est modifiée ainsi qu'il suit :

Le nombre de places offertes aux concours et à l'examen professionnel organisés au titre de l'année 2016 pour le recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire est fixé comme suit :

I/ Pour le recrutement d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire :

Le nombre total de places offertes est fixé à **7** et se répartit comme suit :

- concours externe : **4** places,
- concours interne : **1** place,
- examen professionnel : **2** places.

II/ Pour le recrutement d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire :

Le nombre total de places offertes est fixé à **9** et se répartit comme suit :

- **1^{er}** concours (écoles nationales vétérinaires) : **8** places,
- **2^{ème}** concours (autres grandes écoles scientifiques) : **1** place.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à Paris à partir du 28 juin 2016.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT